

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**AVENANTS AU CPER 2015-2020 SUR LES DOMAINES
TRANSPORTS ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

AVENANT AU CPIER VALLÉE DE LA SEINE 2015-2020

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	8
Annexe 1: Avenant n°2 du CPER 2015-2020 portant sur la mobilité multimodale	9
Annexe 2: Avenant n°3 du CPER 2015-2020 portant sur l'Enseignement supérieur et la Recherche	18
Annexe 3: Avenant n°2 du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020	33

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) actuel prendra fin au 31/12/ 2020.

La préparation du CPER 2021 – 2027 n'a toutefois pu démarrer qu'en novembre de cette année, après transmission des mandats de négociation aux préfets de régions, dans la continuité des accords de méthode et de partenariat signés entre l'Etat et Régions de France respectivement fin juillet et fin septembre.

Cela rendait impossible la préparation d'un CPER en bonne et due forme avant la fin de cette année, qu'il s'agisse de définir précisément la liste des opérations concernées, de prendre le temps nécessaire à la concertation avec les collectivités infrarégionales ou de respecter les procédures en vigueur (évaluation stratégique environnementale, consultation du public...).

Le choix a donc été fait d'une part de définir les grandes orientations du futur CPER qui sera présenté aux élus régionaux à l'automne 2021, et d'autre part de procéder par avenants pour éviter de fragiliser les opérations en cours tout en maintenant un haut niveau d'investissement dans les prochains mois, conformément à la logique du plan de relance.

Tel est l'objet du présent rapport qui propose un avenant relatif aux mobilités et un avenant relatif aux opérations d'enseignement supérieur.

Il intègre également un avenant au CPIER « Vallée de la Seine », sans incidence financière pour la Région IDF.

1. Avenant au CPER 2015-2020 sur la partie « Transports »

L'accord de relance trouvé entre l'Etat et la Région va permettre de soutenir des investissements massifs dans les transports du quotidien, afin de préparer la Région Île-de-France aux défis que poseront les déplacements de demain avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Il convient à très court terme de ne pas retarder les projets en cours en Île-de-France, qui nécessitent pour certains des engagements dès le début d'année 2021, délai qui n'est pas compatible avec les nécessaires consultations à conduire avant l'adoption d'un nouveau CPER.

En particulier, des opérations comme le prolongement d'Eole à l'ouest ou du métro 11 à l'est auront des besoins en trésorerie dès le milieu de l'année, qui imposent d'adopter les conventions de financement correspondantes sans délai. Une base juridique est nécessaire pour procéder à ces engagements, alors que le CPER 2015-2020 aura pris fin sans succession.

Pour poursuivre les projets essentiels au développement de l'Île-de-France, il vous est proposé de conclure un avenant au contrat de plan État -Région 2015-2020, qui intègre l'effort de relance de l'Etat pour les projets de transport urbain, et en accroît la durée de deux ans pour le volet relatif aux mobilités.

Cet avenant conserve la structure du CPER initial et ne prévoit l'ajout d'aucun projet nouveau, afin de ne pas préempter la nécessaire concertation à tenir en 2021, en vue de l'établissement d'un

futur CPER 2021-2027. Il ajuste les montants aux besoins exprimés pour les années 2021 et 2022 et intègre les ajustements sur l'exécution de la période écoulée.

Entre 2020 et 2022, le volume de travaux à financer par la Région sera de l'ordre de 2,7Md€, dont 1,7 Md€ au titre de l'avenant au CPER pour les années 2021 et 2022. Ce montant est compatible avec l'effort budgétaire sans précédent qui vous est par ailleurs soumis dans le cadre du vote du budget 2021, et qui devra être maintenu pour l'année suivante.

Cet effort correspond à un volume de 1,4Md€ ajouté pour l'Etat sur la même période 2020 à 2022, dans le respect des clés de financement du CPER2015-2020. L'Etat abonde cet effort grâce à un ajout au titre de l'avenant au CPER pour les années 2021 et 2022 de 0,9Md€, dont 0,7Md€ au titre du « plan de relance ».

Ces montants sont colossaux ; les 1,7Md€ ajoutés dans le cadre de cet avenant, sont à rapprocher du montant contractualisé à l'origine par la Région de 3,5Md€ sur toute la période 2015-2020. Ils illustrent l'effort consenti par l'exécutif en faveur des transports du quotidien et son soutien à l'investissement, dans une période qui va nécessiter une présence sans faille des collectivités pour soutenir la reprise de l'économie francilienne.

2. Avenant au CPER 2015-2020 sur la partie « Enseignement supérieur et Recherche »

Cet avenant doit permettre de garantir le financement des opérations en cours, de tenir compte des surcoûts liés à la crise sanitaire et de procéder à la réaffectation d'opérations tombées en caducité pour des motifs extérieurs au bénéficiaire, ce à hauteur de 64,1 M€ pour la Région et de 19 M€ pour l'Etat.

Il permettra ainsi d'éviter tout ralentissement dans leur mise en œuvre, tout en permettant d'approcher un taux d'exécution de 100 % du CPER actuel.

Ces sommes viennent en complément du milliard d'euros que l'Etat et la Région prévoient d'ores et déjà d'investir dans le cadre du futur CPER.

3. Avenant au CPIER « Vallée de la Seine » 2015-2020

Sur le CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, la réalisation d'études sur les conditions de réalisation et les coûts de certains projets ont fait émerger de nouvelles priorités pour la Région Normandie, qui l'ont conduite à proposer de redéployer certains crédits et à solliciter la prolongation d'un an du CPIER 2015-2020.

Ces modifications concernent l'axe 2 « Maîtrise des flux et des déplacements » et tout particulièrement la fiche -action 2-2 « Infrastructures fluviales ».

L'avenant proposé est sans impact pour la Région Ile-de-France. Néanmoins, il vous est proposé d'autoriser la Présidente à le signer, en qualité de cosignataire du CPIER Vallée de la Seine.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

AVENANTS AU CPER 2015-2020 SUR LES DOMAINES TRANSPORTS ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

AVENANT AU CPIER VALLÉE DE LA SEINE 2015-2020

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports ;

VU le code de l'environnement ;

Vu la délibération n° CR 53-15 du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan entre l'Etat et la Région ;

Vu la délibération n° CR 123-16 du Conseil régional du 14 décembre 2016 approuvant et autorisant la Présidente à signer la revoiture du contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission des transports et des mobilités ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des transports et des mobilités ;

VU le rapport n°CR 2020-070 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve l'avenant n° 2 formalisant la prolongation du Contrat de Plan État Région Île-de-France 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer. Cet avenant est présenté en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 :

Approuve l'avenant n° 3 formalisant la prolongation du Contrat de Plan État Région Île-de-France 2015-2020 portant sur l'enseignement supérieur et la recherche, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer. Cet avenant est présenté en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 :

Approuve l'avenant n° 2 formalisant la prolongation du Contrat de Plan interrégional Etat Régions Vallée de la Seine 2015-2020, présenté en annexe 3 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

**Annexe 1: Avenant n°2 du CPER 2015-2020 portant sur la
mobilité multimodale**

Avenant au CPER 2015-2020 n° 2 Portant sur la mobilité multimodale

Préambule

L'État et la Région Île-de-France se sont engagés dans la relance francilienne sur les mobilités pour faire face à la crise sanitaire qui frappe le pays depuis mars 2020. Cette relance passe notamment par des investissements massifs dans les transports du quotidien, afin de préparer la Région Île-de-France aux défis que poseront les déplacements de demain avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le Premier Ministre a transmis le 3 novembre 2020 un mandat au Préfet de la Région Île-de-France pour conclure un CPER 2021-2027 incluant l'effort de relance que le Gouvernement engage sur les années 2020 à 2022.

Il convient par ailleurs de ne pas retarder les projets en cours en Île-de-France, qui nécessitent pour certains des engagements dès le début d'année 2021, délai qui n'est pas compatible avec les nécessaires consultations à conduire avant l'adoption d'un nouveau CPER.

A cette fin, les parties conviennent de conclure le présent avenant au contrat de plan État-Région 2015-2020, qui intègre les efforts du plan de relance, et accroît sa durée d'exécution de deux ans pour le volet relatif aux mobilités.

Les dernières années d'engagement du CPER 2015-2020, modifié par le présent avenant pour le volet mobilités, auront vocation à intégrer le CPER 2021-2027 dès qu'il sera adopté.

En Île-de-France, l'État va investir en 2020, 2021 et 2022 un montant de 1,413 Md€, financé notamment grâce à une hausse de sa participation d'un montant de 868 M€ via cet avenant. Sur cette somme, 689 M€ sont engagés au titre du plan de relance francilien sur les mobilités sur les années 2020/2022, qui s'ajouteront aux montants normalement prévus sur cette période.

La Région, quant à elle, financera 2,67 Md€ sur la même période, dont 1,719 M€ au titre de cet avenant, grâce à une hausse de son budget dévolu aux transports qui représente en 2021 une augmentation de 84% par rapport au budget de 2015.

L'État s'engage enfin à ouvrir les négociations en 2021 sur la programmation des opérations Transport au-delà de 2022 en proposant aux côtés de la Région Île-de-France un niveau de financement élevé compatible avec les besoins attendus pour atteindre les objectifs d'amélioration des transports du quotidien.

* * *

AVENANT

Entre

L'État en Île-de-France, représenté par Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, ci-après désigné « *l'Etat* », ayant son siège 5 rue Leblanc, 75015 Paris,

et

Le Conseil régional d'Île-de-France, représenté par sa Présidente, Madame Valérie Péresse, ci-après désigné « *la Région Île-de-France* », ayant son siège 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine,

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code des transports ;

Vu la délibération n° CR 53-15 du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan entre l'Etat et la Région ;

Vu la délibération n° CR 123-16 du Conseil régional du 14 décembre 2016 approuvant et autorisant la Présidente à signer la revoyure du contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

Vu l'avis n°2020-... du Conseil économique, social et environnemental régional du ... sur le projet d'avenant au contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

Vu la délibération n° CR 2020-NN du Conseil régional du 14 décembre 2020 approuvant et autorisant la Présidente à signer l'avenant au contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-2020, portant allongement de deux ans et intégration du « plan de relance » francilien sur les mobilités ;

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

La Région Île-de-France, représentée par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'avant-propos du contrat de plan Etat-Région, dans sa version révisée par avenant du 7 février 2017, est complété par l'alinéa suivant :

« L'exécution des opérations inscrites dans le volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 modifié est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Les montants du CPER sont rehaussés des montants mentionnés au volet mobilité multimodale ».

Article 2 :

Le volet mobilité multimodale du document mentionné à l'article 1 est modifié comme suit :

- En page 7 est ajouté un cinquième alinéa ainsi rédigé « A l'occasion de l'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités, les parties conviennent d'ajouter un montant de 2,588 Md€ aux efforts consentis précédemment afin de soutenir les investissements massifs réclamés pour la mise en œuvre de ces projets durant les années 2021 et 2022. Ce montant est porté à hauteur de 1,719Md€ par la Région et de 868 M€ par l'État, dont 689 M€ au titre du plan de relance. » ;
- En page 8, dans le paragraphe relatif aux objectifs du Nouveau Grand Paris sur 2015-2020, il est précisé que la contribution de l'État, sur l'ensemble de la période du CPER, au financement des transports collectifs urbains à hauteur de 1400M€, se fait « sur la période 2015-2020 » ;
- En page 9, un quatrième alinéa est ajouté dans le paragraphe consacré à la modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau express régional : « A l'occasion de l'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités, les parties soutiendront les projets d'adaptation des infrastructures améliorant la régularité, incluant la politique de renouvellement des matériels roulants sur les lignes de RER et Transilien. Elles s'engagent aussi sur la mise en place du système Nexteo sur les lignes B et D, ayant fait l'objet d'un protocole de financement approuvé par la Région le 18 novembre 2020 (n° CP 2020-469).

Enfin, il est proposé de fusionner les lignes consacrées au RER et au transilien, certains investissements concernant indifféremment les deux types de lignes (exemple des lignes D et R, E et P, A et L, notamment). »
- En page 9, à la fin de l'alinéa consacré aux projets RER, au sein de la rubrique intitulée « développer l'ensemble des réseaux », les deux phrases suivantes sont ajoutées : « L'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités permettra la poursuite de l'opération Eole à l'ouest, conformément au protocole de financement, sur les deux années complémentaires. Il couvrira également une partie des surcoûts évoqués sur l'opération, pour un montant tous financeurs confondus de 182M€ (valeur 2012). »
- En page 10, à la fin de l'alinéa consacré aux pôles, les mots suivants sont insérés : « , Franchissement urbain de Pleyel », cet élément faisant partie de l'accord trouvé entre l'Etat, la Région et Ile-de-France Mobilités en 2020 sur le financement du système de transports en Ile-de-France ;
- En page 10, à la fin de l'alinéa consacré au métro, les mots suivants sont ajoutés : « , ainsi que la couverture des surcoûts du prolongement de la ligne 12 à la mairie d'Aubervilliers », afin de régulariser l'accord trouvé en 2020 sur la participation de l'État au financement des surcoûts ;

- En page 10, un nouvel alinéa est inséré à la fin de la rubrique intitulée « Développer l'ensemble des réseaux », avant la rubrique « Préparer les futurs projets », ainsi rédigé : « L'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités vise à couvrir les besoins des opérations mentionnées ci-dessus pour les années 2021 et 2022, notamment celles faisant l'objet d'un protocole de financement. ».
- En page 12, un nouvel alinéa est inséré à la fin des paragraphes de la rubrique intitulée « Études et interventions générales », ainsi rédigé : « L'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités ajuste les financements nécessaires à la conduite des opérations en fonction de leur avancement réel et des besoins exprimés pour les années 2021 et 2022. ».
- En page 12, un nouvel alinéa est inséré à la fin des paragraphes de la rubrique intitulée « Infrastructures portuaires », ainsi rédigé : « S'agissant des infrastructures fluviales et portuaires réalisées par VNF et Port de Paris (HAROPA), l'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités inscrira l'ensemble des financements complémentaires au sein du Contrat de plan interrégional conclu avec les régions Île-de-France et Normandie, pour assurer une cohérence d'ensemble des investissements consacrés à l'Axe Seine. Les montants conservés correspondent aux conventions conclues entre 2015 et 2020. ».
- En page 13, un nouvel alinéa est inséré à la fin des paragraphes de la rubrique intitulée « Infrastructures routières », ainsi rédigé : « L'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités ajuste les financements nécessaires à la conduite des opérations en fonction de leur avancement réel et des besoins exprimés pour les années 2021 et 2022. ».
- En page 14, après le paragraphe relatif aux conventions de financement et avant le paragraphe relatif aux clés de financement du CPER, le paragraphe suivant est introduit : « Les conventions conclues au titre du CPER ne couvrent que les dépenses imputables en section d'investissement, au sens de la comptabilité publique. »
- En page 14, la liste des opérations ayant fait l'objet d'un protocole de financement est remplacée par la liste suivante : Eole, Ligne 11, T1 à Val de Fontenay, T9, T12 Express, Nexteo ;
- En page 14, après la phrase « Les autres opérations font l'objet de plans de financement spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans le tableau de synthèse annexé. », les phrases suivantes sont ajoutées : « Toutefois, à l'occasion de l'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du plan de relance francilien sur les mobilités, seules les contributions de l'Etat et de la Région sont ajustées. Les contributions des autres financeurs peuvent être adaptées dans les conditions de financement, en respectant les principes généraux fixés par opération au paragraphe suivant. »
- En page 15, dans le paragraphe relatif aux conventions de financement, l'année 2022 est substituée à l'année 2020 ;
- En page 15, le paragraphe relatif à la gestion des opérations relevant du CPIER Vallée de la Seine est remplacé par le paragraphe suivant : « Les projets d'infrastructures fluviales et portuaires sont intégrés dans le contrat de plan inter-régional État-Régions de la Vallée de la Seine, à l'occasion de l'avenant portant prolongation de deux ans et intégration du « plan de relance » francilien sur les mobilités. Cela permettra la gestion unifiée des investissements relatifs à l'axe Seine.

Cette répartition ne fait pas obstacle à ce que l'engagement, la gestion et le suivi des opérations qui n'incluent que l'une des deux Régions puissent se faire sans l'intervention de l'autre Région. »

- Aux pages 16 à 18, les tableaux sont remplacés par ceux figurant en annexe 1 du présent avenant ;
- En page 62, les valeurs relatives au volet mobilité multimodale sont remplacées par les valeurs suivantes :

	Total	Etat	Région
Volet mobilité multimodale	7 937,14	2 760,62	5 176, 52
Dont nouveau Grand Paris	7 114,43	2 328,86	4 785,57
Dont opérations multimodales	375,31	188,13	187,17
Dont routes	447,40	243, 62	203, 78

- Aux pages 64 à 66, les tableaux sont remplacés par ceux figurant en annexe 1 au présent avenant

Article 3 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à,

Le

En deux exemplaires originaux

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

Annexe : Tableau détaillé des opérations du volet mobilité multimodale

Nouveau Grand Paris

	2328,86	4785,56	1600,40	1617,00	678
Opération CPER	Etat	Région	Autres	SGP	dont PDR
Amélioration et modernisation des RER et Transilien	534,21	1273,91	55,00	274,00	198
Schémas de secteurs Transilien					
Prolongement Eole à l'ouest	377,96	648,56	593,40	1070,80	90
Tram Train Massy Evry et prolongement Versailles	174,25	322,75	67,30	0,00	31,6
Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères	79,52	222,81	85,00	0,00	
Métro Ligne 11 à Rosny-Bois Perrier	254,47	592,96	163,00	240,00	100
T1 à l'Est - Val de Fontenay	113,27	206,84	33,00	0,00	55,8
T1 à Colombes	32,00	75,00	45,00	0,00	7,9
T3 à la Porte d'Asnières et prolongements	50,97	110,55	159,00	0,00	27,9
Débranchement T4 à Clichy-Montfermeil	56,00	86,00	0,00	0,00	
T7 - Tramway Villejuif Juvisy (phase 2)	23,80	72,50	17,00	0,00	
T9 - Tramway RD5 Paris - Orly-Ville (phase 1)	86,18	201,08	95,80	0,00	
T10 - Tramway Antony-Clamart	76,29	178,00	58,00	0,00	
Tzen, BHNS et autres TCSP	167,88	391,71	126,00	0,00	49,3
Voies bus sur réseau structurant	30,00	30,00	5,00	0,00	8,5
Pôles multimodaux PDUIF	39,93	93,02	59,00	0,00	
Adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du GPE	73,21	98,73	18,80	32,20	16,7
Ligne 12 (régularisation)	75,68	-	16,00	-	65
Franchissement Urbain de Pleyel	20,00	20,00			20
Etudes, acquisitions foncières, premiers travaux éventuels	63,24	161,14	4,10	0,00	7,3

Études et interventions générales

	85,18	77,16	82,57	2,5
Opération CPER	Etat	Région	Autres	dont PDR
Etudes ferroviaires Ile-de-France	0,00	0,80	5,80	
Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (bruit)	15,00 ¹	15,00	30,00	
A14/ A86 Bretelle B5-enfouissement	17,00	17,00	30,00	
A4/ A86 protections phoniques Saint Maurice-Maisons Alfort Créteil	10,00	7,00	0,00	1,7
A6 Qualité-Protections phoniques	1,30	4,30	0,00	
A13 Protections acoustiques du Viaduc de Saint Cloud	0,90	0,00	0,00	
RN10 Requalification de la traversée de Trappes	25,55	16,73	15,52	
RN10 aménagement entre Rambouillet et Ablis	2,93	0,83	1,25	
A86 Elargissement entre A14 et A15 (études)	1,50	1,50	0,00	
RN19 Aménagement 2x2 voies entre Boissy et Francilienne - Etudes et débat public	1,50	1,50	0,00	

1 Dont 2,25 M€ de crédits hors CPER

Résorption de points de congestion (A6, A10, A86) - Etudes	0,50	0,50	0,00	
RN118 Protections acoustiques de Bièvres	4,00	7,00	0,00	0,8
Mobilités actives (ADEME)	5,00	5,00	0,00	

Opérations ferroviaires

	53,68	63,91	4,62	-
Opération CPER	Etat	Région	Autres	dont PDR
Gare de Lyon (études)	3,26	3,30	1,62	
Roissy Picardie	2,51	0,00	0,00	
Interconnexion sud et POCL (études)	0,00	0,05	0,00	
Paris-Troyes (part Ile de France)	42,01	39,21	3	
Massy-Valenton	5,90	21,35	0,00	

Opérations fluviales

	21,17	13,32	3,10	
Opérations CPER	Etat	Région	Autres	dont PDR
Remise en état des écluses Haute Seine	2,49	3,12	0,00	
Régénération ouvrages	0,67	0,91	0,00	
Reconstruction barrage de Meaux	10,12	5,06	0,00	
Bray Nogent - études (part IdF)	3,16	1,72	0,60	
MAGEO - études (dont pont de Mours et dragage Creil) (part IdF)	4,73	2,51	2,50	

Opérations portuaires

	28,10	32,80	46,90	
Opération CPER	Etat	Région	Autres	dont PDR
RN406 - Desserte du port de Bonneuil (phase principale)	25,10	25,10	27,00	
Terminaux conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports	3,00	7,70	19,90	

Opérations routières

	243,62	203,78	122,9	8,2
Opération CPER	Etat	Région	Autres	dont PDR
RN19-Déviation de Boissy-Saint-Léger-Tranchée couverte et section sud	68,77	50,23	0,00	
A104-Contournement Est de Roissy	80,50	85,30	25,3	6
A4/A86-Pont de Nogent	22,50	22,50	12,00	2,2
RN 36- carrefour de l'obélisque et études d'aménagements ultérieurs	3,50	3,50	0,00	
RN 104- Elargissement entre A4 et RN4	23,75	23,75	0,00	
RN 118 Requalification de la Desserte de la ZAI de Courtaboeuf-Ring des Ulis	10,00	10,00	23,00	
RN6 Réaménagement du pôle gare de la tête de pont de Villeneuve-	2,00	1,70	0,00	

St-Georges			
A86 Réaménagement du carrefour Pleyel à St-denis (études)	0,00	0,00	0,00
A86/RN118- Diffuseur de Vélizy	4,30	4,30	34,40
A4-A86 Voies auxiliaires, modernisation de l'exploitation dynamique	1,50	1,50	0,00
RN184 Aménagement RN184 dont carrefour du Belair	1,00	1,00	3,00
RN12 Réaménagement carrefour RN12/RD91	4,00	0,00	8,00
RN10 Réaménagement du Carrefour de la Malmédonne à La Verrière	3,50	0,00	4,00
A4/A104/RD471-Traitement du nœud du Collégien (déviation de Collégien)	3,00	0,00	4,20
RN118/RD36-Réaménagement du Christ de Saclay	9,00	0,00	9,00
RN1 Requalification dans le cadre du prolongement d'A16 (1ère phase)	6,30	0,00	0,00

**Annexe 2: Avenant n°3 du CPER 2015-2020 portant sur
l'Enseignement superieur et la Recherche**

Avenant au CPER 2015-2020 n° 3

Portant sur l'Enseignement supérieur et la Recherche

Preamble

L'État et la Région se sont engagés au travers de leurs plans de relance respectifs, dans le cadre de leur accord de relance et dans le cadre de leur accord sur le CPER 2021-2027, à mobiliser des financements accrus dans les domaines prioritaires des transports, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la transition écologique, de l'aménagement durable et de la cohésion territoriale, du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle et de la culture, avec un effort de relance partagé conduisant à une accélération de leurs investissements sur la période 2021-2022.

Les engagements qu'ils ont portés dans l'accord sur le CPER 2021-2027 seront déclinés par opération en 2021, à l'issue d'un processus de consultation des collectivités territoriales et de la société civile et d'une évaluation stratégique environnementale qu'ils conduiront conjointement. Ce cadre de concertation permettra la priorisation des opérations de mobilité à réaliser sur la période 2023-2027.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la poursuite de certaines opérations inscrites au CPER 2015-2020 nécessite des engagements financiers dès le premier semestre 2021, avant l'aboutissement de la phase de concertation et la détermination des opérations auxquelles l'État et la Région consacreront leurs investissements dans le cadre du CPER 2021-2027.

Par le présent avenant, l'État et la Région conviennent de prolonger jusqu'à la signature du prochain CPER 2021-2027 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021, les engagements qu'ils ont inscrits dans le volet Enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER 2015-2020, afin d'accélérer la réalisation des opérations détaillées en annexe 2, qui représentent globalement un montant de reprogrammations de 19M€ pour l'État et de 64M€ pour la Région. Ainsi cet avenant s'établira à 77% de financement Région et 23% de financement Etat, et le CPER initial 2015-2020 (788 M€) sera exécuté à parité Etat et Région.

Il est par ailleurs précisé que dès 2021, la Région et l'Etat s'engageront à cofinancer les équipements scientifiques, nouveau volet de la contractualisation pour la Région, qui sera donc déployé avec anticipation à hauteur de 2,5 M€ pour la Région.

Ces montants s'ajoutent au milliard d'euros que l'État et la Région s'engagent à consacrer à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante, à la recherche et à l'innovation dans le cadre du CPER 2021-2027, pour un montant équivalent de 500 M€.

* * *

AVENANT

Entre

L'État en Île-de-France, représenté par Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, ci-après désigné « *l'Etat* », ayant son siège 5 rue Leblanc, 75015 Paris,

et

Le Conseil régional d'Île-de-France, représenté par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, ci-après désigné « *la Région Île-de-France* », ayant son siège 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine,

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération n° CR 53-15 du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan entre l'Etat et la Région ;

Vu la délibération n° CR 123-16 du Conseil régional du 14 décembre 2016 approuvant et autorisant la Présidente à signer la revoyure du contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

Vu l'avis n°2020-... du Conseil économique, social et environnemental régional du ... sur le projet d'avenant au contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

Vu la délibération n° CR 2020-NN du Conseil régional du 14 décembre 2020 approuvant et autorisant notamment la Présidente à signer l'avenant au contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-2020 portant allongement de sa durée sur le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1er du contrat de plan Etat-Région est complété par l'alinéa suivant « L'exécution des opérations inscrites dans le volet enseignement supérieur, recherche, innovation du CPER 2015-2020 modifié, décrites dans le présent avenant, est prolongée jusqu'à la conclusion du prochain Contrat de plan Etat-Région et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021. »

Article 2 :

Le volet Enseignement supérieur et recherche, innovation du contrat de plan Etat Région est modifié comme suit :

- Pages 29, 30, 31 et 32, les tableaux, tels que modifiés par l'annexe 2 à l'avenant n°1 au CPER sont remplacés par la nouvelle annexe financière, présentée en annexe au présent avenant ;
- Cette nouvelle annexe financière tient compte des ajustements techniques opérés en 2019 et 2020, à périmètre financier constant.

Article 3 :

La liste des opérations faisant l'objet d'une prolongation ou de réaffectations, est la suivante :

Académie	Groupement	Opération	Etat	Région
Prolongations				
Paris	PSL	ENS Lhomond (phase 2)	6 000 000 €	3 000 000 €
Paris	ASPC	Sciences Po - Hôtel de la Meilleraye		2 000 000 €
Paris	Observatoire	Espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon		800 000 €
Créteil	HESAM	CNAM Landy (Saint-Denis)		2 750 000 €
Créteil	Paris Est	Bâtiment recherche biomédicale (UPEC)		15 000 000 €
Créteil	Paris Est	ADER 2 à Champs sur Marne (77)		5 560 000 €
Créteil	Paris Est	Bâtiment à Serris (Val d'Europe) (reste 1er équipement et TO Géothermie)		620 000 €
Créteil	PLUM	Première phase réhabilitation campus de Paris 8 à Saint-Denis	11 292 000 €	
Versailles	Paris 10	Réhabilitation énergétique complexe sportif	1 742 000 €	
Créteil	Condorcet	Surcoût COVID GED		5 000 000 €
Versailles	Saclay	Learning Center (Evry)		7 500 000 €
Versailles	CY Cergy Paris	IUT Neuville (Cergy)		16 500 000 €
Total des prolongations			19 034 000 €	58 730 000 €
Réaffectations				
Versailles	Saclay	Kremlin Bicêtre		3 400 000 €
Versailles	Saclay	P2IO		2 000 000 €
Total des réaffectations				5.400000 €
Total Général			19.034.000 €	64 130 000 €

Article 4 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à,

Le

En deux exemplaires originaux

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

ANNEXE : Nouvelle annexe financière sur l'enseignement supérieur et la recherche

CPER 2015-2020					
Maquette financière Enseignement supérieur et Recherche - Avenant de décembre 2020					
Nom du porteur et intitulé du projet (opération)		Dpt	Montants contractualisés - Avenant de décembre 2020		
			Coût total	Etat	Région
CHAPITRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE					
Opérations nouvelles			539 750 000,00 €	332 720 000,00 €	207 030 000,00 €
IEA	Victor Lyon logements de chercheurs	75	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €
CIUP	Mise en sécurité, conformité, restructuration des bâtiments existants	75	7 160 000,00 €	4 000 000,00 €	3 160 000,00 €
CIUP	Maison Ile-de-France. Fin travaux et mobilier	75	100 000,00 €		100 000,00 €
Institut de France	Institut de France	75	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
Université Paris 1	Centre Pierre Mendès France - Mise en sécurité électrique	75	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
Collège de France	Poursuite de l'opération de rénovation du bâtiment Biologie	75	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	
CROUS de Paris	Résidences Coubertin et Quatrefages à Paris	75	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	
CNAM	Opérations de restructuration sur plusieurs bâtiments - Paris 3ème	75	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	

	Divers établissements – location de locaux tampons pour les mises en sécurité et travaux liés aux libérations de locaux	75	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	
Université Paris 1	Sorbonne – travaux de mise en sécurité et d'aménagement	75	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	
ENS	Poursuite de la restructuration du site Lhomond	75	25 000 000,00 €	22 000 000,00 €	3 000 000,00 €
MNHN	1ers travaux de mise en sécurité et de rénovation du bâtiment Est de la galerie de paléontologie et d'anatomie comparée.	75	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	
MNHN	Réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de Paléontologie	75	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
Institut Henri-Poincaré	Rénovation bâtiment Perrin	75	5 000 000,00 €	2 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Université Paris 7 Diderot	Facultés de médecine -Projets santé pour Lariboisière	75	19 000 000,00 €	16 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Université Paris 6 Pierre et Marie Curie	Facultés de médecine -Projets santé pour La Pitié Salpêtrière	75			
Université Paris 5 Descartes	Facultés de médecine -Projets santé pour les Saints-Pères	75			
PSL/ESPCI	Réhabilitation/construction du campus Vauquelin.	75	7 000 000,00 €		7 000 000,00 €
Université Paris 2 Assas	Site de Melun : études d'opportunité pour la rénovation et l'extension du site	77	- €		- €
Université Paris Est Marne la Vallée	Siège nouvel établissement universitaire (et libération d'espaces pour la recherche et l'enseignement sur le site du Bois de l'Etang)	77	5 700 000,00 €		5 700 000,00 €

Université Paris Est Marne la Vallée	Construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris en remplacement des locaux provisoires mis à disposition par le SAN	77	16 000 000,00 €	5 500 000,00 €	10 500 000,00 €
Université Paris Est Créteil	Réalisation de la Maison de l'Étudiant (MDE) de Sénart (études et travaux)	77	700 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
CNAM	Extension du bâtiment du CNAM situé rue du Landy	93	25 520 000,00 €		25 520 000,00 €
Université Paris 13	Nouvelle phase de réhabilitation du bâtiment de l'illustration à Bobigny. Implantation du 4ème département en génie biologique de l'IUT.	93	6 500 000,00 €	6 500 000,00 €	
Université Paris 13	Construction du LAGA IPN à Villetaneuse	93	10 600 000,00 €	3 600 000,00 €	7 000 000,00 €
Université Paris 8	Construction d'un bâtiment de recherche à Saint-Denis	93	11 300 000,00 €		11 300 000,00 €
Université Paris 8	Réalisation d'un bâtiment de recherche par la réhabilitation de bâtiments existants.	93	5 300 000,00 €		5 300 000,00 €
Université Paris 8	Première phase de réhabilitation de bâtiments du campus de Saint-Denis	93	28 800 000,00 €	28 800 000,00 €	
CROUS de Créteil	Restaurant CROUS de Bobigny	93	6 500 000,00 €	3 000 000,00 €	3 500 000,00 €
SUPMECA	Relocalisation du bâtiment de restauration	93	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	
Université Paris Est Créteil	Équipement de la Maison des Sciences et de l'Environnement à Créteil.	94	400 000,00 €		400 000,00 €
Université Paris Est Créteil	Restructuration des espaces de la faculté de médecine	94	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	
Université Paris Est Créteil	Mise en sécurité faculté de médecine Créteil	94	4 950 000,00 €	4 950 000,00 €	

Université Pierre et Marie Curie	Construction 2ème phase du Pôle longévité et vieillissement	94	5 600 000,00 €		5 600 000,00 €
Université Paris Sud	UP SUD -Extension de la faculté de médecine au KB	94	15 900 000,00 €	4 500 000,00 €	11 400 000,00 €
Université Paris Sud	Construction d'un pôle interdisciplinaire de santé (PIUS) à Villejuif (études)	94	400 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Université Paris Est Créteil	Réhabilitation de la dalle de Créteil	94	6 750 000,00 €	6 750 000,00 €	
CROUS de Créteil	Restaurant CROUS de la Pointe Jaune à Créteil	94	6 500 000,00 €	6 500 000,00 €	
ENVA	Restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort. Phase 1	94	46 500 000,00 €	30 000 000,00 €	16 500 000,00 €
ENVA	Restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort. Phase 2	94			
ENVA	Restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort. Phase 3	94			
Université Paris Est Créteil	Phase 1 de la construction d'un ensemble immobilier pour la recherche biomédicale sur le site de la faculté de médecine à Créteil.	94	16 000 000,00 €		16 000 000,00 €
Université Versailles-Saint-Quentin	Transfert présidence et services centraux sur le campus UFR sciences	78	100 000,00 €	100 000,00 €	
Université Versailles-Saint-Quentin	Réhabilitation du bâtiment Panhard de l'UFR des Sciences	78	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	
Université Versailles-Saint-Quentin	Réhabilitation IUT Vélizy	78	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
Ecole des Mines	Travaux - Projet Matériaux Energie	78	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	

CROUS de Versailles	Restructuration du Restaurant Universitaire Les Etats-Unis à Versailles	78	3 400 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
Université Evry-Val d'Essonne	Construction d'un bâtiment Learning center et d'une maison des sciences de l'homme et de la société à Evry	91	8 000 000,00 €		8 000 000,00 €
Université Paris Sud	Création d'un site d'hébergement pour les élèves de la MISS à Orsay et Bures-sur-Yvette -Paris-Sud	91	450 000,00 €		450 000,00 €
CROUS de Versailles	Réhabilitation de la résidence des Rives de l'Yvette à Bures-sur-Yvette	91	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
Ecole Centrale Paris-Supelec	Complément déménagement ECP	91	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	
Polytechnique	Relocalisation de la mécanique	91	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	
Université Evry-Val d'Essonne	Réhabilitation bâtiment IUT « Les Passages » 2ème Tranche	91	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
Institut Mines-Télécom	Travaux de désamiantage	91	3 250 000,00 €	3 250 000,00 €	
Université Paris Sud	RénovalO - tranches 0, 1, 2	91	8 400 000,00 €	8 400 000,00 €	
Université Paris Sud	Etudes faisabilité logements étudiant dans le campus Vallée	91	300 000,00 €	300 000,00 €	
Université Evry-Val d'Essonne	Réhabilitation du bâtiment Maupertuis	91	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	
COMUE Paris Saclay	Complément Learning Center à Gif-Sur-Yvette	91	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	

Université Paris Sud	Réhabilitation/ restructuration pour la création de P2IO à Orsay – 1ère phase – Projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines	91	10 000 000,00 €		10 000 000,00 €
Université Paris Sud	Réhabilitation-restructuration pour la création de P2IO à Orsay – 2ème phase – Projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines	91	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
Géopôle	Rachat des bâtiments G1/G2 afin de réduire les coûts de fonctionnement (location) et faciliter le maintien des équipes du CEA à Evry.	91	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €
Université Paris Sud	Aménagement de plateformes technologiques pour l'Institut des Plantes de Saclay à Gif-sur-Yvette.	91	1 050 000,00 €		1 050 000,00 €
Université Paris-Nanterre	Construction de la BDIC à Nanterre *	92	24 300 000,00 €	14 300 000,00 €	10 000 000,00 €
Université Paris-Nanterre	Equipement du bâtiment formation continue (construction neuve)	92	550 000,00 €		550 000,00 €
Université Paris-Nanterre	Réhabilitation énergétique du complexe sportif	92	5 900 000,00 €	5 900 000,00 €	
Université Paris-Nanterre	Désamiantage tour BU	92	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	
INSHEA	Relocalisation de l'INSHEA à Nanterre	92	27 000 000,00 €	27 000 000,00 €	
Université Cergy-Pontoise	Optimisation énergétique bâtiment des Chênes 1	95	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
Université Cergy-Pontoise	Optimisation énergétique / réhabilitation des GTB des bâtiments de l'université	95	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	

ENSEA	Travaux de mise en sécurité	95	720 000,00 €	720 000,00 €	
CROUS de Versailles	Restructuration du Restaurant Universitaire Le Parc à Cergy-Pontoise	95	3 400 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
COMUE Paris Seine	Campus international de Cergy-Pontoise : Etudes de programmation	95	1 250 000,00 €	250 000,00 €	1 000 000,00 €
Université Cergy-Pontoise	Construction d'un bâtiment pour l'IUT à Neuville, regroupant toutes les activités IUT de l'UCP, à l'exception de celles de Sarcelles	95	20 000 000,00 €	500 000,00 €	19 500 000,00 €
COMUE Paris Seine	Learning Center : Etudes de programmation	95	500 000,00 €		500 000,00 €
Opérations plan campus et Condorcet (part Etat valorisée, hors CPER)			170 470 000,00 €	403 000 000,00 €	170 470 000,00 €
<i>Sous-total Condorcet</i>			<i>129 750 000,00 €</i>	<i>108 000 000,00 €</i>	<i>129 750 000,00 €</i>
Université Paris 1	Construction d'un pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris (phase 1)	75	35 500 000,00 €	23 000 000,00 €	12 500 000,00 €
EHESS	Construction du bâtiment de recherche EHESS à Aubervilliers	93	31 000 000,00 €		31 000 000,00 €
EPCS Campus Condorcet	Construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers	93	86 250 000,00 €		86 250 000,00 €
EPCS Campus Condorcet	Campus Condorcet	93	85 000 000,00 €	85 000 000,00 €	
<i>Sous-Total Campus</i>			<i>40 720 000,00 €</i>	<i>295 000 000,00 €</i>	<i>40 720 000,00 €</i>
Université Paris 1	Réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine	75	6 420 000,00 €	27 000 000,00 €	6 420 000,00 €

Université Sorbonne Nouvelle 3	Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation-Picpus. Construction neuve	75	20 000 000,00 €	110 000 000,00 €	20 000 000,00 €
AgroParisTech	Construction du site francilien d'AGP et des laboratoires associés de l'INRA. Dont 38 M€ plan campus et PIA en cours. Transfert sur le plateau de Saclay des 4 sites franciliens.	91	5 800 000,00 €	38 000 000,00 €	5 800 000,00 €
Collège de France	Restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'Institut des civilisations	75	2 000 000,00 €	20 000 000,00 €	2 000 000,00 €
COMUE de Paris Saclay	Learning Center à Gif sur Yvette	91	- €	39 000 000,00 €	
Université Versailles-Saint-Quentin	CNRS CEA -construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE (10 M€ investissements d'avenir) à Saint-Aubin	91	6 500 000,00 €	10 000 000,00 €	6 500 000,00 €
Université Paris 5	Restructuration faculté de médecine – Necker	75	- €	18 000 000,00 €	
Université Paris 6	1ère tranche restructuration faculté de pharmacie	75	- €	5 000 000,00 €	
	Désamiantage et restructuration du 54 Bd Raspail Paris 6ème	75	- €	28 000 000,00 €	
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité (Accolade)			18 500 000,00 €	2 000 000,00 €	16 500 000,00 €
	Université Paris 1 -construction d'un pôle universitaire sur le site de la Chapelle à Paris - phase 2	75	10 500 000,00 €		10 500 000,00 €
	Vie étudiante -Projet de restructuration du site de Censier : Mise en sécurité, vie, culture et logement étudiant	75	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	
	Sciences Po: Hôtel de la Meilleraye	75	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €

	UVSQ -Création du pôle technologique universitaire du Mantois à St-Quentin-en-Yvelines 2ème tranche – Reconstruction	78			
Observatoire	Observatoire -Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon	92	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	UNIVERSITE PARIS 8 -Création d'un learning center au cœur du campus pour favoriser la qualité de vie et d'accueil des étudiants.	93			
	UNIVERSITE PARIS 13 -Restructuration de l'ancienne BU de VILLETANEUSE en e-learning center et accueil du data center mutualisé	93			
	Université Paris-Sud -Construction d'un centre interdisciplinaire de santé (CIUS) à Villejuif.	94			
MNHN	Brunoy (nouvelle opération)	91	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
	UPEC : institut fondamental sur les maladies psychiatriques à Créteil	94			
	Enveloppe restant à affecter		- €		- €
Opérations de Recherche			59 800 000,00 €	59 800 000,00 €	- €
	INRIA – Digiteo 2		3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	
	IFSTTAR - Urbaclim - Champs/Marne		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	
	CNRS - ECOTRON Foljuif		1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	
	UPMC - Phoenobio/animalerie		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	
	INSERM – Centre de Psychiatrie et de Neurosciences		1 570 000,00 €	1 570 000,00 €	

	EEP – DEFIH		600 000,00 €	600 000,00 €	
	INRA - Observatoire du végétal - Versailles		2 270 000,00 €	2 270 000,00 €	
	CNRS - Centre de nanosciences et de nanotechnologies - Palaiseau		2 950 000,00 €	2 950 000,00 €	
	CNRS - Datacenter mutualisé - CNRS/INRA/ECP/X/ENS - Palaiseau		5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	
	CNRS – APOLLON CNRS/CEA	91	4 550 000,00 €	4 550 000,00 €	
	CEA - Joint innovation lab mutualisé CEA/INRIA/Telecom Paris – Saint-Aubin		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	
	AgroParisTech-Plateforme innovation aliments AgroParisTech/INRA – Saclay		400 000,00 €	400 000,00 €	
	IRSTEA - Biovaldec - Antony		600 000,00 €	600 000,00 €	
	CEA – IDMIT- Fontenay aux roses		8 800 000,00 €	8 800 000,00 €	
	Ecole des Mines de Paris - Projet Matériaux Energie		280 000,00 €	280 000,00 €	
	Ecole doctorale AgroParistech - BOP 142 Agriculture	75	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
	Innovation - transfert BOP 172 DRRT		3 930 000,00 €	3 930 000,00 €	
	CEA – ICE		9 400 000,00 €	9 400 000,00 €	
	Institut Henri-Poincaré	91	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
	Hospitalo-universitaire académies Paris et Créteil		6 400 000,00 €	6 400 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE			788 520 000,00 €	394 520 000,00 €	394 000 000,00 €

Annexe 3: Avenant n°2 du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020



**AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PLAN
INTERREGIONAL ETAT-REGIONS
VALLEE DE LA SEINE
2015-2020**

PREAMBULE

Le 25 juin 2015, l'État, les Régions d'Île-de-France, de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont signé le contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine pour la période 2015-2020.

Un premier avenant au CPIER a été signé le 3 février 2017.

Depuis cette date, la réalisation d'études sur les conditions de réalisation et les coûts de certains projets ont fait émerger de nouvelles priorités et ont conduit à proposer de redéployer certains crédits.

D'un commun accord, les signataires du contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine ont donc décidé d'établir un deuxième avenant modificatif à ce contrat portant sur le volet fluvial ainsi que sur la durée du contrat.

AVENANT

Entre

L'État représenté par Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine, assisté du Préfet de la région Île-de-France, et du Délégué Interministériel au Développement de la Vallée de la Seine,

L'agence de l'eau Seine-Normandie représentée par Patricia Blanc, Directrice Générale,

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie représentée par Arnaud Leroy, Président,

D'une part,

Et

La Région Île-de-France représentée par Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France,

La Région Normandie représentée par Hervé MORIN, président du conseil régional de Normandie,

D'autre part,

Vu le décret du Premier ministre n° 2013-336 du 22 avril 2013 relatif au délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 17 janvier 2020 portant désignation du préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine,

Vu le contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 signé le 25 juin 2015,

Vu l'avenant n°1 au contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine signé le 3 février 2017,

Vu l'instruction du Commissaire général à l'égalité des territoires du 19 octobre 2018 autorisant les préfets de région à préparer, en lien avec les présidents de région, des avenants techniques aux CPER afin de poursuivre leur exécution,

Vu le courrier du Directeur général des collectivités locales en date du _____ autorisant le préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine à signer l'avenant n°2 au CPIER 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de l'Île-de-France en date du _____ portant approbation du projet et autorisant la présidente à signer l'avenant n°2 au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du _____ portant approbation du projet et autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu l'accord en date du _____ donné par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie à sa directrice générale pour signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en date du _____ autorisant son président à signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

L'État et les régions s'engagent à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Avenant n°2 au contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 », modifiant l'article 1 dudit contrat de plan interrégional 2015-2020.

La durée du CPIER en cours est prorogée jusqu'à la signature d'une future contractualisation et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Actions et projets modifiés

La partie II du contrat est ainsi modifiée :

Axe 2 : Maîtrise des flux et des déplacements

Fiche-action 2-2 : Infrastructures fluviales

Dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine, dix actions, situées en Normandie sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF) ont été inscrites dans le but de moderniser et de fiabiliser les équipements nécessaires à la navigation et de renforcer les services aux usagers sur la Seine. Cependant depuis 2015, ces actions ou opérations, n'ont pas connu le même avancement en fonction des contraintes à gérer par le maître d'ouvrage.

L'objectif de cet avenant est de redéployer le financement de la Région Normandie et de l'Etat sur les travaux urgents.

Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)

La rénovation des écluses n'est pas jugée prioritaire, par comparaison avec la rénovation des barrages de Poses et Port-Mort. La reprise des études ne se fera qu'en 2021, VNF propose donc de réaffecter le financement non engagé de cette opération (1 796 131 €) au profit des opérations jugées prioritaires. La participation régionale est donc arrêtée au montant de 203 869 €, et celle de l'État au montant de 195 714€.

Travaux sur le barrage de Poses :

Le barrage de Poses sépare la Seine canalisée de son estuaire. Il est le premier barrage rencontré sur la Seine par les bateaux remontant depuis Le Havre.

Construit dans les années 1880, l'ouvrage voit sa stabilité globale remise en question avec l'apparition progressive sur les dix dernières années d'une importante fosse d'érosion de plus de 12m de profondeur au droit du barrage. Cette déstabilisation est renforcée par de nombreuses fissurations de la matrice crayeuse sur laquelle reposent les fondations du barrage.

Dans ce contexte, les travaux de rénovation du barrage de Poses d'un montant de 26,540 M€ TTC constituent une priorité pour Voies Navigables de France. Sur cette opération, la part de la Région est portée à 6 614 987 €, celle de l'État à 10 636 013 €.

Modernisation du barrage de Port-Mort :

Cette opération se déroulera en deux phases. L'actuel CPIER ne couvre que la première phase de travaux. La seconde phase sera proposée dans le cadre d'une prochaine contractualisation. A ce stade, le financement de la Région et de l'Etat reste constant.

Modernisation de la passerelle de Poses :

Cette opération consiste à construire une nouvelle passerelle rehaussée enjambant les écluses ainsi que ses appuis et ses fondations. Compte tenu du co-financement des travaux par le Département de l'Eure, le financement de la Région sollicité sur cette opération est ramené à 477 226 €, celui de l'État à 220 375€.

Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts

Suppression de la porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne

Etudes Seine-Aval Normandie

VNF choisit d'ajourner l'ensemble de ces opérations initialement prévues dans le CPIER 2015-2020 afin d'orienter l'ensemble des financements vers les travaux prioritaires.

Régénération d'ouvrages en service :

L'opération est en cours. Le montant des dépenses a été revu à la hausse. Suite à un complément de financement européen, la participation régionale reste identique, celle de l'État ramenée à 736 780€.

Téléconduite d'ouvrages de la Seine Aval :

Tous les ouvrages VNF sur la Seine aval sont manœuvrés par un agent d'exploitation présent sur chaque site en poste de commande local. Le contrôle à distance de ces ouvrages depuis un poste de commande centralisé est un des objectifs prioritaires de VNF sur le grand gabarit afin de moderniser les méthodes d'exploitation et de réduire le travail isolé. Pour cela, des centres de contrôle pouvant assurer la gestion simultanée des réseaux de communication devront être mis en place. Seule la phase étude de cette opération est retenue au titre du CPIER actuel. La part de l'Etat est ramenée à 58 333 €.

Service à l'utilisateur :

L'opération couvre l'ensemble des investissements d'amélioration ou de création de garages à bateaux et de signalisation entre Giverny (27) et Rouen (76). Dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), l'Europe participe à hauteur de 40 % du montant HT des travaux. La part Région est ramenée de 1M€ à 623 918 € et celle de l'État de 1 680 000€ à 1 176 082€.

Financement des opérations fluviales sous maîtrise d'ouvrage de VNF du CPIER Vallée de Seine avant redéploiement :

	ETAT	REGION NORMANDIE	REGION ILE DE FRANCE	EUROPE ou AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL
--	------	---------------------	----------------------------	--	-------

Opérations fluviales situées en Normandie					
Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)	2 480 000 €	2 000 000 €	0	2 240 000 €	6 720 000 €
Modernisation du barrage de Poses (études et travaux)	4 690 000 €	3 700 000 €	0	4 200 000€	12 590 000 €
Modernisation du barrage de Port-Mort (études et travaux)	2 340 000 €	1 900 000 €	0	2 120 000 €	6 360 000 €
Modernisation de la passerelle de Poses (études et travaux)	250 000 €	600 000 €	0	300 000€	1 150 000 €
Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts	150 000 €	140 000 €	0	0	290 000 €

Suppression porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne	630 000 €	280 000 €	0	0	910 000 €
Etudes Seine-Aval Normandie	470 000 €	200 000 €	0	0	670 000 €
Régénération d'ouvrages en service (Rénovation électrique de Notre Dame de la Garenne: études et travaux)	1 330 000 €	590 000 €	0	0	1 920 000 €
Téléconduite d'ouvrages de la Seine-Aval Normandie	1 240 000 €	0	0	620 000 €	1 860 000 €
Service aux usagers (garages à bateaux, signalisation et bornes à eau et électricité d'Amfreville sous les Monts)	1 680 000 €	1 000 000 €	0	0	2 680 000 €

Financement des opérations fluviales sous maîtrise d'ouvrage de VNF du CPIER Vallée de Seine après redéploiement :

	ETAT	REGION NORMANDIE	REGION ILE DE FRANCE	EUROPE ou AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL
--	------	------------------	----------------------	---	-------

Opérations fluviales situées en Normandie					
Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)	195 714 €	203 869 €	0	285 417 €	685 000 €
Modernisation du barrage de Poses (études et travaux)	10 636 013 €	6 614 987 €	0	9 289 000 €	26 540 000 €
Modernisation du barrage de Port-Mort (études et travaux)	2 234 000 €	1 900 000 €	0	2 226 000 €	6 360 000 €
Modernisation de la passerelle de Poses (études et travaux)	220 375 €	477 226 €	0	1 167 399 €	1 865 000 €
Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts	0	0	0	0	0
Suppression porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne	0	0	0	0	0
Etudes Seine-Aval Normandie	0	0	0	0	0
Régénération d'ouvrages en service (Rénovation électrique de Notre Dame de la Garenne : études et travaux)	736 780 €	590 000 €	0	714 420 €	2 041 200 €
Téléconduite d'ouvrages de la Seine-Aval Normandie	58 333 €	0 €	0	41 667 €	100 000 €
Service aux usagers (garages à bateaux, signalisation et bornes à eau et électricité d'Amfreville sous les Monts)	1 176 082 €	623 918 €	0	900 000 €	2 700 000 €

Article 3 : Récapitulatif financier

Le récapitulatif financier du CPIER Vallée de la Seine révisé est annexé au présent avenant, modifiant la partie III du contrat d'origine.

Les conventions d'exécution, le cas échéant modifiant celles qui existent, préciseront les dispositions techniques et financières du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 révisé.

Article 4 : Conditions d'exécution du présent avenant

Les dispositions du contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature des parties.

Article 5 : Mise en œuvre

Les signataires du contrat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent avenant.

Fait à _____, le _____

Le préfet coordinateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine	Le président du Conseil régional de Normandie
Pierre-André DURAND	Hervé MORIN

La présidente du Conseil régional d'Île-de-France
Valérie PECRESSE

Le Préfet, Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine	Le Préfet d'Île-de-France
François PHILIZOT	Marc GUILLAUME

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie	Le président de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Patricia BLANC	Arnaud LEROY